

Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Lang: Au lieu de terminer abruptement ces discussions en prenant une décision avant d'avoir pu examiner tous les aspects de la question, nous avons décidé d'attendre un peu pendant que nous cherchions à savoir si le principe d'imposer des droits aux usagers et donc d'obtenir de l'argent de ceux qui en ont les moyens, plutôt que des contribuables en général, est bien fondé et généralement admis. Il y a consensus sur ce principe, mais nous étudions diverses méthodes de perception dans l'intention de réduire au minimum les problèmes administratifs.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il va profiter de cet intervalle pour discuter avec ses fonctionnaires et les gens qui s'intéressent à l'aviation—sauf ceux du caucus libéral—de l'opportunité d'établir un système à l'intention de ceux qui vivent à proximité des régions urbaines et des aéroports internationaux et non de ceux qui habitent dans les régions éloignées du Canada? Le ministre pourrait-il également nous dire s'il compte mettre sur pied un système en vertu duquel le ministère des Transports devra payer un droit pour atterrir sur les pistes qui ne relèvent pas de sa compétence?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous essayons d'examiner toutes les situations en cherchant le meilleur moyen de percevoir ces droits. Je puis assurer au député que le caucus libéral me fournit toujours les meilleurs arguments possibles.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA DEMANDE DE M. OUELLET À M. DRURY POUR UNE INTERVENTION AUPRÈS D'UN MAGISTRAT—LA DATE DE LA MISE AU COURANT DU PREMIER MINISTRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le mercredi 17 mars, il a dit à la Chambre qu'il n'avait été informé de la demande d'intervention que le lundi 15 mars. Il a alors déclaré, selon la page 11866 du hansard:

Monsieur l'Orateur, M. Ouellet m'a informé de sa demande précise au ministre lundi dernier.

Le premier ministre veut-il dire qu'avant le 15 mars, il n'a absolument pas demandé au ministre des Travaux publics si l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations avait fait une «demande précise» d'intervention en sa faveur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question.

[M. Lang.]

LA POSSIBILITÉ DE COMMUNICATION DE CERTAINS FAITS AU PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PAR LE PREMIER MINISTRE—DEMANDE DE PRÉCISIONS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais adresser une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Je suis sûr qu'on ne lui a pas posé cette question-là. Puisque le ministre des Travaux publics a déclaré au début de cette affaire et je cite ses propos dans le hansard du 3 mars, en page 11457:

En fait, la seule intervention que je me serais permise aurait été de m'assurer qu'il connaissait...

C'est-à-dire le juge.

... tous les faits et faisait son devoir.

Puisque le gouvernement semble réagir de façon très vive aux mots «irrégulier», «répréhensible» et «illégalité», puis-je demander au premier ministre s'il a signalé les faits que le gouvernement nous a communiqués et ceux que le gouvernement connaît et que nous ne connaissons pas, au procureur général du Québec afin de déterminer s'il y a eu effectivement un délit de commis.

Une voix: Retournez à l'école!

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je répéter ma question.

M. Paproski: Un peu moins vite.

M. Woolliams: Puis-je demander au ministre s'il a signalé au procureur général du Québec les choses qui lui ont été dites par l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations et l'aveu que je viens de lire à l'égard du ministre des Travaux publics?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense que cela fait suite au début de la question où le député nous a dit que les mots «illégalité» et «irrégularité» semblaient beaucoup nous agacer. La réponse est que nous avons admis, que le ministre a admis certaines irrégularités et s'en est excusé. Quant aux illégalités, c'est autre chose. S'il y a eu des actes illégaux ou si nous avons des raisons de croire qu'il y en a eu ou encore si les députés d'en face ont des raisons de croire qu'il y en a eu, tout d'abord le député de York-Simcoe ne se serait pas rétracté, s'il avait eu la moindre preuve. Apparemment il n'en avait pas et nous n'en avons pas nous non plus. Si nous en avions, nous les communiquerions bien entendu au procureur général de la province qui pourrait engager des poursuites.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE ALEX CAMPBELL, PREMIER MINISTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant d'autoriser une autre question j'aimerais attirer votre attention sur la présence à notre tribune d'un visiteur très distingué, le premier ministre de la très importante province de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Alex Campbell.

Des voix: Bravo!